

Délégations financières en cours de validité et utilisation

Délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2012, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafonds individuels	Plafonds communs	Plafonds globaux
23 ^{ème}	Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 1 ^{er} août 2015	<ul style="list-style-type: none"> 5 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration Le nombre d'options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 10 % du total des attributions 	Plafond commun aux 23 ^{ème} et 24 ^{ème} résolutions : 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros
24 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 1 ^{er} août 2015	5 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration	Plafond commun aux 23 ^{ème} et 24 ^{ème} résolutions : 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros

Sur la base de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2012 en sa vingt-quatrième résolution, le Conseil d'administration du 10 décembre 2012 a attribué gratuitement 1 000 000 actions de performance à des salariés du Groupe et 900 000 actions de performance au Directeur Général.

Le 10 décembre 2014, le Conseil d'administration a définitivement attribué 548 177 ⁽¹⁾ actions de performance à des salariés résidant en France et 251 160 ⁽¹⁾ actions de performance au Directeur Général.

Au 31 décembre 2014, il restait, en cours d'acquisition, 213 606 ⁽¹⁾ actions de performance attribuées à des salariés résidant hors de France, susceptibles de donner lieu à la création maximale de 149 524 ⁽¹⁾ nouvelles actions en cas de présence de l'ensemble des salariés concernés au 10 décembre 2016.

Délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 novembre 2014, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
4 ^{ème}	Augmentation de capital afin de permettre la conversion des 8 225 770 OCEANes en circulation au 3 novembre 2014	31 décembre 2019	Montant nominal maximum de 7 585 805 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires d'OCEANes, conformément aux conditions prévues par la loi et le contrat d'émission modifié des OCEANes
5 ^{ème}	Augmentation de capital afin de permettre l'exercice des 119 547 052 BSA en circulation au 9 décembre 2014	Maturité des BSA, soit le 9 juin 2016	Montant nominal maximum de 3 984 901,70 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de BSA, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles

Suite à la conversion de 3 880 OCEANes, 35 782 nouvelles actions ont été créées.

Suite à l'exercice de 486 489 bons de souscription d'actions, 162 163 nouvelles actions ont été créées.

(1) Chiffre ajusté suite à la réalisation d'une augmentation de capital le 9 décembre 2014.